



Fleetcor en coopération avec Greenprint LLC attestent par ce certificat qu'en participant au programme Clean Advantage, la société

COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES

a atténué l'empreinte carbone de sa flotte en compensant jusqu'à

2 038.55 de kg de CO2 en 2023

Grâce au programme Clean Advantage, vous avez investi dans des projets de compensation de CO2 certifiés par l'industrie et sélectionnés selon les critères du World Resources Institute (WRI).

Au nom des équipes Fleetcor et Greenprint, nous vous en remercions et espérons que nous pourrions tous faire partie d'une solution pour un avenir plus durable.

La compensation des émissions de CO2 ne rend pas la conduite en soi plus durable. L'objectif de notre programme est de compenser vos émissions estimées de CO2 provenant des pleins effectués avec la carte carburant. Rien de ce qui est indiqué sur les sites Web de Fleetcor, dans les communications par e-mail et/ou dans le contenu que nous publions ou partageons par le biais de tout autre canal de marketing concernant notre programme de compensation des émissions de CO2 ne constitue une garantie légale que 100 % de vos émissions réelles de CO2 sont compensées par Fleetcor. Veuillez consulter les Conditions Générales applicables pour obtenir des informations plus détaillées sur notre engagement envers vous.

